

Guide du tri en déchèterie à destination des usagers

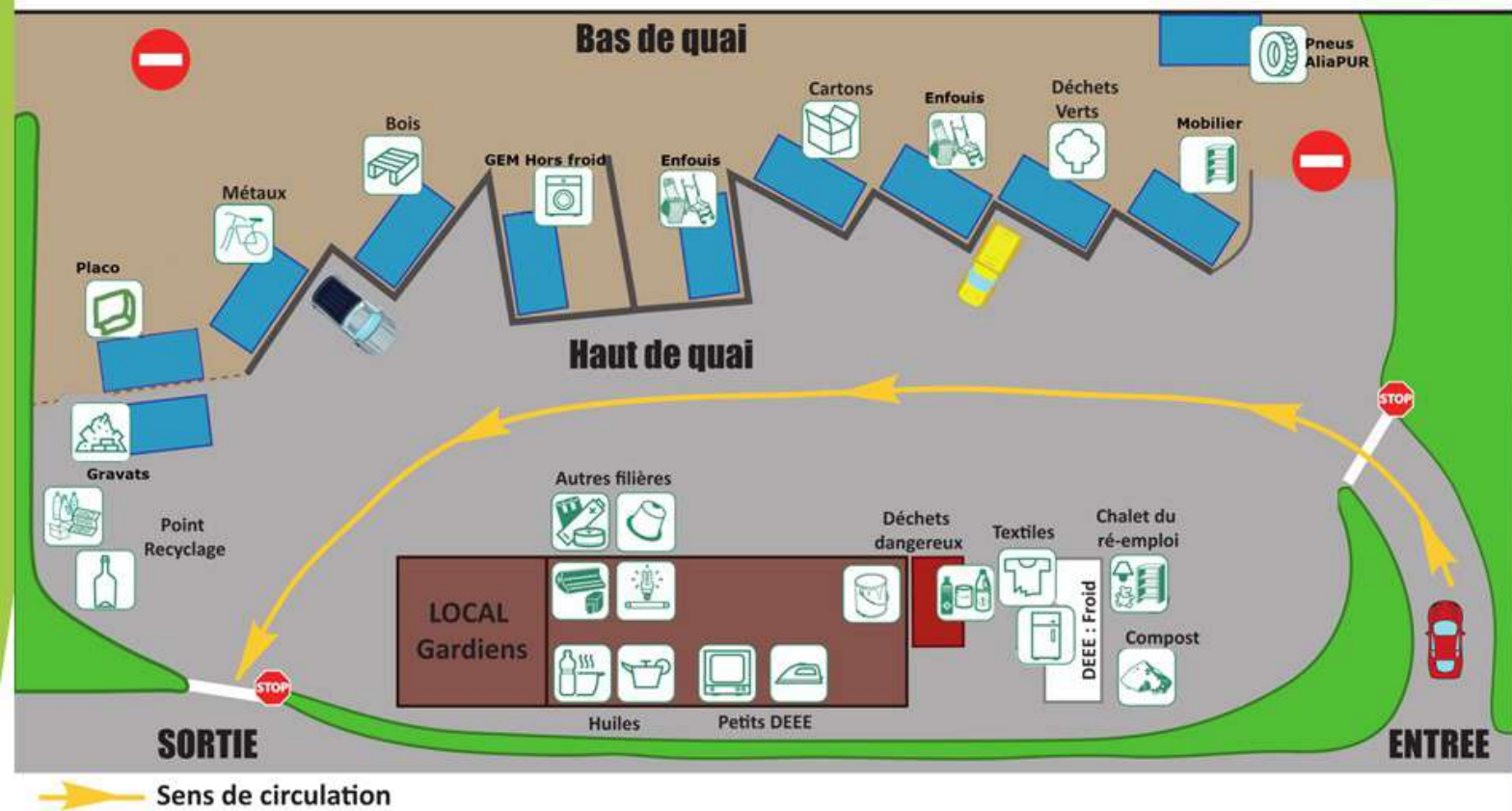


05/09/2022

Plan de circulation

Déchèterie

de PRALONG



N.B.: la composition des bennes n'est pas à jour

Plan de circulation

Déchèterie

du Savinois



➔ Sens de circulation



N.B.: la composition des bennes n'est pas à jour

Sommaire 1/3

Tri par nature de déchet

- ▶ Mobilier
- ▶ Jouets
- ▶ Articles de bricolage et jardin
- ▶ Articles de sport et loisirs
- ▶ Articles de bricolage et jardin **thermiques**
- ▶ Déchets verts
- ▶ Cartons
- ▶ Bois non traité
- ▶ Palettes
- ▶ Ferraille
- ▶ Plaques de plâtre
- ▶ Gravats

Sommaire 2/3

- ▶ Pneus
- ▶ Déchets dangereux
- ▶ Déchets électroménagers
- ▶ Piles
- ▶ Ampoules et néons
- ▶ Extincteurs
- ▶ Huile alimentaire
- ▶ Huile moteur
- ▶ Cartouches d'imprimantes
- ▶ Grosses batteries
- ▶ Caisson du réemploi

Sommaire 3/3

- ▶ Bouteilles de gaz
- ▶ Moloks BX + Verre
- ▶ Textile
- ▶ Déchets médicaux
- ▶ Bouchons plastiques
- ▶ Stylos - instruments d'écriture
- ▶ Déchets non recyclés - enfouis
- ▶ FAQ

Mobilier 1/2

A déposer dans la benne mobilier



Acceptés : panneaux bois reconstitué et tasseaux

Mobilier 2/2

A ne pas déposer dans la benne Eco-mobilier

Déchets bois non mobilier

Huissieries
Portes
Volets
Parquets
Bois de charpente
Palette
Chutes de bois (hors panneaux à la découpe)



Accessoires de décoration

Bibelots
Miroirs
Tableaux
Cadres photo
Rideaux
Tapis...



Equipements loisirs

Sièges auto
Poussettes
Jeux d'extérieur
Pots en plastique...



Autres

Emballages de meubles
Vasques
Articles ménagers...




- X** Les meubles de rangement doivent être vidés de leur contenu.
- X** Les vasques, éviers, éléments électriques encastrés doivent être retirés.

Jouets

Jouets	 Figurines d'actions	 Jeux de construction	 Poupées	 Peluches	 Jouets premier âge	 Véhicules miniatures	 Arts créatifs	 Jouets d'exploration et autres jouets
Jeux de plein air	 Bicyclette jouet	 Porteurs	 Jouets sportifs	 Jouets d'été	 Jouets du jardin			
Jeux de société	 Jeux de société	 Puzzles	 Maquettes					
Jouets cadeau								

Exclusions : articles d'écriture/dessin, produits DEEE

Stylo : cf. filière brigade écriture
DEEE : cf. filière DEEE

 Gros articles à déposer dans la benne **mobilier** ;
Petits articles (définition à venir) à déposer dans une palbox en haut de quai.

Articles de bricolage et jardin

Catégorie 3

Matériels de bricolage,
dont l'outillage à main




Catégorie 4

Produits et matériels destinés à
l'aménagement du jardin



Exclusions : ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels,
quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE

Quincaillerie : cf. filière ferraille
Maçonnerie : cf. filière gravats
DEEE : cf. filière DEEE

 Gros articles à déposer dans la benne **mobilier** ;
Petits articles à déposer dans une palbox en haut de quai.

Articles de sport et loisirs (ASL) + Articles de bricolage thermiques



PETITS ASL



EcoLogic



Petits thermiques (tailles-haies, tronçonneuse)



ASL VOLUMINEUX



Storage
au sol



Gros thermiques (motoculteur grosse tondeuse)

Déchets verts

Admis

Les déchets à traiter correspondent à tous les déchets végétaux et comprennent :

- Tontes des pelouses,
- Feuilles mortes,
- Branches (jusqu'à une section de 200 mm),
- Tailles de haies,
- Fleurs et autres végétaux,
- Plantes d'appartement.

Suivant la saison, ce déchet peut contenir un taux de gazon variable.

Refusés

Tous les déchets végétaux sont admissibles. Les branchages admissibles doivent avoir les dimensions maximales suivantes :

- Diamètre maximal admissible : **20-25 cm**,
- Longueur maximale admissible : **3-4 m**.

Ne sont pas autorisés tous les déchets autres que les déchets végétaux :

- Produits dangereux,
- Ordures ménagères,
- Plastiques,
- Ferraille,
- Gravats,
- Bois traité,
- Verre.



Cartons



▶ Admis :

- ▶ Cartons bruns d'emballage (même humides ou légèrement souillés)
- ▶ Knapsac remplis de films plastiques étirables (transparents ou non).
A déposer sur le dessus de la benne juste avant enlèvement.

▶ Refusé :

- ▶ Cartons souillés par des produits chimiques, peintures ou hydrocarbures.

Bois non traité

> Déchets de bois dits « nobles » :



Dosses Grumes



Ecorces



Plaquettes de bois



Sciures de bois



Copeaux de bois



Souche propre (sans terre)



Bois brut - bois de chauffage - bûche - rondin



Les bois d'emballage : caisses, palettes, tourets, tonneaux, cagettes en bois exclusivement



Et les chutes de menuiseries

ADMIS

> Les bois traités à cœur contenant des substances dangereuses :



Traverses de chemin de fer



Poteaux EDF/Telecom



Formellement interdit !

Bois contenant de la créosote ou des produits dangereux.



Bois terrasse autoclave



Barrières ornementales



Bordures de parquet



Formellement interdit !

Bois contenant du cuivre et de l'arsenic.



Attention ! les bois peints et souillés par des hydrocarbures sont également formellement interdits. Il s'agit de contaminants Spéciaux ou « Déchets Industriels Spéciaux » qui induisent un caractère de dangerosité ou de toxicité

> Les bois brûlés, pourris ou issus des déchets verts :



Bois issus du déchet vert



Bois pourris



Bois brûlé



Formellement interdit !

Bois impropre à la valorisation matière

REFUSE

Les bois interdits sont à entreposer dans la benne dédiée.

Palettes

▶ **Admis :**

- ▶ Palettes tout format en bon état : à ranger sur le côté du bureau, à déstocker (benne bois) si l'espace dédié est plein.

▶ **Refusé :**

- ▶ Palettes en mauvais état : à mettre dans la benne bois.

En libre service pour les usagers

Ferraille

▶ Admis :

- ▶ Tout article à majorité métallique



▶ Refusé :

- ▶ Bidons contenant des produits chimiques, de la peinture (cf. filière déchets dangereux), de l'huile (cf. filière huiles)...
- ▶ Vélos (voir filière Articles de Sport et Loisirs)
- ▶ Tondeuses, débroussailleuses, etc thermiques (voir filière articles de bricolage thermiques)
- ▶ Batteries voitures (à stocker dans conteneur maritime)
- ▶ Appareils électroménagers (cf. filière dédiée)

Plaques de plâtre

PRODUITS ADMIS :



Plaque Crème
(Standard)

Plaque Blanche
(Déco. A1)

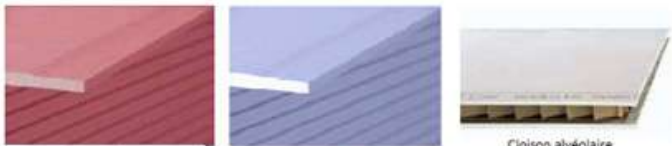
Plaque Orange
(Locaux très humides)



Plaque Jaune
(Très haute dureté)

Plaque Verte Anis
(Absorption des COV)

Plaque Verte
(Locaux humides)



Plaque Rose
(Feu)

Plaque Bleue
(Acoustique)

Cloison alvéolaire



Carreaux blanc, rose, vert, bleu
(Standard, feu, locaux humides, acoustique)



Plâtre en poudre admis sous réserves
Merci de nous consulter

PRODUITS À BASE DE PLÂTRE **NON ADMIS** : (liste non exhaustive)



Complexes de doublage
(Plaque de plâtre & PSE blanc ou gris)

Complexe isolant
(Plaques & laine de roche)



Décoration vinyle
(Plaque de plâtre avec revêtement
étranger en vinyle)

Revêtements fibre de verre
(Plaque de plâtre avec revêtement en
fibre de verre créant un relief)

Pare-vapeur
(Plaque de plâtre avec revêtement
« aluminium » pare vapeur)

Les produits interdits sont à entreposer dans la benne
« non recyclés ».

Gravats



▶ Admis :

- ▶ Pierres
- ▶ Terre
- ▶ Céramiques (sanitaires)
- ▶ Siporex

250 L max.

▶ Refusé :

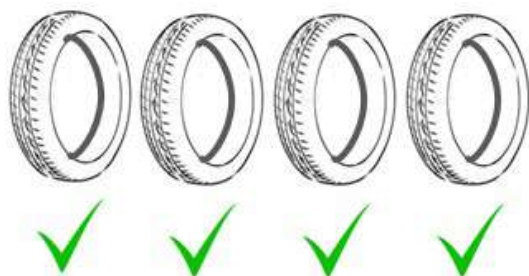
- ▶ Plâtre (cf. filière plâtre)
- ▶ Goudron (cf. filière déchets dangereux)
- ▶ Amiante (voir prestataire externe)
- ▶ Déchets amiantés (voir prestataire externe)

Pneus

Benne AliaPUR : Collecte des pneus VL, motos et quad des particuliers exclusivement.

Admis : 4 pneus max / an / foyer ET pneus non jantés

Refusés : pneus jantés, pneus agraires, de PL, ou industriels (à retourner au distributeur)



Benne pneus hors AliaPUR : pneus souillés ou déchirés, pneus de vélo.

Déchets dangereux

En cas de doute, poser dans la caisse « produits à identifier »

▶ Admis filière EcoDDS (gratuite) :

- ▶ Pâteux (peinture, mastic, enduit)
- ▶ Aérosols
- ▶ Autre déchets liquides
- ▶ Produits phytosanitaires et biocides
- ▶ Filtres à huile
- ▶ Acides
- ▶ Bases
- ▶ Comburants
- ▶ Bidons vides de combustible de chauffage

▶ Refusé :

- ▶ Amiante et déchets amiantés
- ▶ Explosifs
- ▶ Bouteilles de gaz (cf. filière dédiée)
- ▶ Extincteurs (cf. filière dédiée)

▶ Admis filière Hors - EcoDDS (payante) :

- ▶ Pâteux (hors EcoDDS)
- ▶ Aérosols (hors EcoDDS)
- ▶ Autre déchets liquides (hors EcoDDS)
- ▶ Produits phytosanitaires et biocides (hors EcoDDS)
- ▶ Filtres à huile ou à carburant (hors EcoDDS)
- ▶ Acides (hors EcoDDS)
- ▶ Bases (hors EcoDDS)
- ▶ Comburants (hors EcoDDS)
- ▶ Bidons vides souillés (vidange)
- ▶ Produits non identifiés
- ▶ Shingles = papier goudronné



Comment identifier les déchets ?

- <https://wastypedia.portailecodds.com/>

Déchets électroménagers (petits appareils)

1 Petits appareils en mélange - PAM

Cuisine



Salle-de-bain



Entretien, nettoyage



Informatique, câbles et multiprises (hors écrans et ordinateurs portables)



Électronique grand public (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigaretttes électroniques, lecteurs DVD...)



Loisirs, jouets électriques



Outillage de bricolage, jardinage



Électriques seulement

A stocker dans palbox plastique (gerbable)

Déchets électroménagers (produisant du froid)

2 Gros électroménager froid - GEM F

Réfrigérateurs



Congélateurs



Climatiseurs



Pompes à chaleur



Caves à vin



A stocker dans le conteneur maritime

Gros déchets électroménager hors froid

3 Gros électroménager hors froid - GEM HF

Lave-vaisselle,
lave linge et sèche-linge



Cuisinières
et fours



Hotte et plaques
de cuisson



Chaudières électriques



Ballons eau chaude
et chauffe-eau



Radiateurs électriques
et bain d'huile



► Refusé :

- Radiateurs fonte et ferraille : cf. filière ferraille

Déchets électroménagers (Ecrans)

4 Écrans

Téléviseurs cathodiques



Téléviseurs écrans plats



Écrans informatiques



Ordinateurs portables



Tablettes, liseuses



Minitels



A stocker dans palbox grillagée



Panneaux solaires : refuser et orienter vers fournisseur.

Piles

PILES ET BATTERIES CONCERNÉES

(Piles alcalines, salines, piles bouton, lithium, batteries Li-ion, NIMH, NiCd, Plomb sans acide)



Piles bouton



Toute batterie d'appareils électriques



Toute batterie d'appareils portatifs



Toute batterie au plomb gélifié (ex : systèmes d'ouverture de portail, batteries de tondeuses, mini-voitures électriques d'enfant...)



Batteries de clôtures électriques

À stocker à l'extérieur

NON CONCERNÉES



Batterie de vélo électrique ou de micro-mobilité (à rapporter chez un revendeur)



Batteries au plomb et à l'acide (batterie de voiture ou de moto)



Piles et batteries industrielles

À stocker dans conteneur maritime

Pas de solution



Ampoules : cf. filière dédiée

Ampoules et néons

Lampes concernées



Lampes
fluocompactes



Lampes LED



Lampes
à iodures
métalliques



Lampes
à vapeur
de mercure



Lampes
sodium
haute et basse pression

Tubes concernés



Tubes
fluorescents
(néons)



Tubes LED

CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS MIS À DISPOSITION*

Les **lampes** sont à déposer
dans les **bacs de recyclage rouge**



Les **tubes** sont à déposer
dans les **bacs de recyclage orange**



► **Refusé** : ampoules à filament à jeter aux déchets non recyclés

Extincteurs

✓ ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs à poudre de 1 à 2 kg



Extincteurs à mousse de 1 à 2 L



Sphères extinctrices

Le savez-vous ?
Les petits appareils extincteurs ne sont pas considérés comme des déchets dangereux (code 16 05 05). Ils doivent être vides et/ou munis d'une goupille ou équivalent.

⚠ ÉQUIPEMENTS NON REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs > à 2 kg



Extincteurs CO₂ et halon



Aérosols à fonction extinctrice (DDS, catégorie 6)

Huile alimentaire

► Admis :

- Toutes huiles alimentaires usagées



Ne pas mélanger avec huiles moteur



Huile moteur

▶ Admis :

- ▶ Toutes huiles moteur usagées
- ▶ Liquide de frein



▶ Refusé :

- ▶ Huile de coupe (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- ▶ AdBlue (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- ▶ Fluide caloporteur - Glycol (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- ▶ Liquide de refroidissement (cf. filière Autres liquides Eco-DDS)



Cartouches d'imprimantes

CARTOUCHES QUI PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉES

CARTOUCHES LASER



CARTOUCHES JET D'ENCRE



NE PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉES*

*Certains produits ne sont pas considérés comme des cartouches d'impression, et ne sont pas réutilisables.
En voici quelques exemples (rubans, bidons...)



Grosses batteries

▶ Admis :

- ▶ Batteries auto, moto, camion, bateau



⚠ Autres batteries : cf. filière piles



▶ A stocker à côté :

- ▶ Radiographies médicales argentiques



Caisson du réemploi

- ▶ **Admis :**
 - ▶ Tout ce qui est destiné à la ressourcerie

- ▶ **Refusé :**
 - ▶ Tous les déchets

Bouteilles de gaz

▶ Admis :

- ▶ Bouteilles de camping à clipser. A vider complètement, percer et jeter à la ferraille.



▶ Refusé :

- ▶ Bouteilles de cuisine (> 5kg). A reprendre par le distributeur (grande surface).
- ▶ Bouteilles de camping à visser.



Moloks BX + Verre

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON COMMUNIQUE

MÉMO TRI

CONSIGNE DE TRI DES DÉCHETS

LES PAPIERS ET EMBALLAGES

TOUTS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

LES PAPIERS, JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES

LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES : ACIER ET ALUMINIUM & PETITS MÉTAUX

LES BRIQUES ALIMENTAIRES

LES CARTONS & CARTONNETTES

- TRIEZ -
TOUS
LES PETITS
MÉTAUX

- TRIEZ -
TOUS
LES PETITS
EN PLASTIQUE

SANS SAC !!!

EN VRAC & BIEN VIDÉS

→ TOUT DANS LE CONTENEUR JAUNE ! →



POLE DÉCHETS | ZONE DE PRALONG | EMBRUN
contact@mictam05.fr / 04 92 43 76 27 / www.ccserreponcon.com



► Conduite à tenir :

- Prévenir quand les conteneurs sont pleins

Textile

A déposer dans le conteneur Fils d'Ariane



Le pull trop petit de Lucie **c'est la jolie trouvaille d'Amélie**

Vos vêtements ont de l'avenir.
Réparez-les ou donnez-les.

Les textiles et chaussures non réutilisables, c'est-à-dire qui ne seront plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront majoritairement recyclés et pourront devenir du fil ou encore de nouveaux matériaux pour une autre industrie (bâtiment, plasturgie, automobile...).



Maroquinerie également acceptée.

Textile suite

Votre geste
peut tout changer



Déposez vos vêtements,
linge de maison et chaussures
dans un point d'apport.

1. Réduire l'impact environnemental.
2. Favoriser l'accessibilité aux produits d'occasion.
3. Permettre la création de nouvelles matières premières grâce au recyclage.
4. Participer ou générer une dynamique d'activité et d'emploi.

Le bon geste en 2 étapes

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.

Tous vos textiles ont droit à une deuxième vie.
Même ceux qui sont usés ou troués !



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

Bouchons plastiques

De manière générale bouchons acceptés :

- bouchons de boissons (eau, lait, soda, jus de fruit, compote...)
- bouchons de sirop
- couvercles (beurre, Nutella, glaces, crème, fromage...)
- bouchons de sport

De manière générale il ne faut pas :

- Pas d'étiquettes papier
- Pas d'élastomères (joints, élastiques...)



Stylos - instruments d'écriture

TERRACYCLÉ

Brigade des instruments d'écriture

À déposer :
A la déchèterie d'Erbray ou de Soudun le Lac

Articles acceptés

- Stylo à bille
- Stylo à gel
- Stylo à feutre
- Stylo à pointe sèche
- Stylo à bille
- Stylo à gel
- Stylo à feutre
- Stylo à pointe sèche

Articles non acceptés

- Tourne-vis
- Scissors
- Plumes
- Clapnet de bois
- Objets coupants

Logo BIC

- ▶ **Conduite à tenir :**
 - ▶ Prévenir quand les conteneurs sont pleins

Déchets non recyclés (enfouis)

Utiliser cette benne en dernier recours !!

▶ **Refusé :**

- ▶ Tout ce qui va dans les autres bennes ou filières
- ▶ Tout ce qui est interdit : amiante, souches > 20cm, traverses SNCF poteaux EDF,...
- ▶ Tout ce qui est en sac fermé



▶ **Admis :**

- ▶ Articles en plastique (hors benne mobilier/jouets/ bricolage et jardin)
- ▶ Menuiseries vitrées
- ▶ Parquet stratifié
- ▶ Laine de verre / de roche
- ▶ Polystyrène
- ▶ Verre plat

